

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE PATRIMOINE DE L'OPH DE L'AISNE

Les marchés d'exploitation des installations techniques individuelles de patrimoine de l'OPH de l'Aisne arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Pour rappel, ces deux marchés sont :

- Lot 1 : Agence Champagne, Montreuil, Ile-De-France et OPAL études : Marché sur la période 2022-2025
Exploitant : Engie Home Service
- Lot 2 : Agences Presles, Saint-Crépin, Sud, Tergnier et OPAL études : Marché sur la période 2022-2025
Exploitant : Société ENGIE SOLUTIONS

Il est proposé au Bureau de renouveler ces marchés suivant les conditions suivantes :

- marché unique d'exploitation sur l'ensemble des installations de l'OPH de l'Aisne afin d'uniformiser le coût des charges locatives,
- durée du marché fixée à 4 ans à compter du 01 janvier 2026, soit une fin de contrat au 31 décembre 2029.

Les prestations seront les suivantes :

- P2 : prestation de conduite, de surveillance et de petit entretien (charge locative)
- P3 : prestation de garantie totale et de maintien des installations (charge bailleur)
- prestations à la commande sur la base d'un bordereau de prix unitaire.

Estimation de la dépense sur la durée du contrat :

1 900 000,00 € H.T, répartis de la façon suivante :

- P2 : 1 310 000,00 € H.T soit 327 500 €/an
- P3 : 590 000,00 € H.T soit 147 500 €/an
- Prestations à la commande (besoins techniques liés à la réclamation technique et la remise en état des logements après état des lieux sortants) :
maximum fixé à 4 000 000,00€ H.T.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

